

Image not found or type unknown



Les suites du licenciement

Par **bibou63**, le **20/03/2008** à **20:26**

Suite à décision de justice du tribunal de grande instance et donnant droit à indemnités pour licenciement ss cause réelle et sérieuse, l'entreprise s'est mise en redressement quelques temps après ; quels sont mes recours ? Y a-t-il des assurances qui prennent en charge ces sommes ? A savoir que je ne faisais plus partie de l'entreprise lors de la décision de redressement. Merci pour votre aide